

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Traduction]

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

L'OPPORTUNITÉ D'INFORMER LES DÉPOSANTS LORSQUE LEURS DÉPÔTS NE SONT PAS ASSURÉS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 29 février, de la motion de M. Riis (Kamloops—Shuswap):

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'établir, en collaboration avec les provinces, un système obligeant les particuliers qui déposent de l'argent dans des institutions financières non couvertes par l'assurance-dépôts à signer un formulaire d'exonération pour indiquer qu'ils savent parfaitement que leurs dépôts ne sont pas assurés en cas de faillite de l'institution.

Le président suppléant (M. Paproski): Lorsque nous avons terminé ce sujet, la dernière fois, la parole était au député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn).

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, le 29 février, lorsque nous débattions de cette motion, je parlais du problème actuel en Alberta où la commission du code étudie très sérieusement les problèmes créés par la faillite du groupe Principal pour tous les citoyens du pays.

Ce groupe de compagnies comprenait Principal Trust, qui relevait du Département des assurances, ici à Ottawa. Notre surintendant des assurances était Bob Hammond. Il est maintenant surintendant adjoint des institutions financières. Il surveillait cette compagnie de fiducie depuis 1983. Toutefois le groupe avait plusieurs émanations. Il y avait notamment une mutuelle, une société immobilière et diverses catégories de sociétés d'investissement qui étaient toutes qualifiées de sociétés Principal.

Mon collègue, le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) a déposé cette motion après l'affaire Principal. Il propose que l'on s'assure que tout le monde signe un papier, comme si le fait de signer allait soudain leur ouvrir le nirvana. Vous savez comme moi, monsieur le Président, ce qui arrive lorsque les gens signent des papiers qu'ils n'ont pas lus. Nous n'aurions pas eu l'enquête que nous venons de terminer, ou dont nous nous apprêtons à faire rapport, à propos des frais bancaires, si les gens qui traitent avec les banques lisaient leur contrat d'ouverture de compte où ils consentent à ce que la banque puisse leur faire payer tout ce qu'elle veut. C'est devenu le contrat auquel ils ont consenti expressément et toutes modifications auraient été parfaitement acceptables parce qu'ils y ont consenti. Donner à quelqu'un un morceau de papier où il consent à ne pas être assuré par la Société d'assurance-dépôts du Canada n'est absolument pas un bon moyen pour arrêter les abus ou résoudre le problème.

Le problème peut être résolu, aurait pu l'être et le sera, si nous pouvons nous débarrasser des règles disparates dans notre pays. Actuellement, le gouvernement du Canada contrôle les sociétés de fiducie dans la plupart des régions de notre pays par l'intermédiaire du surintendant des institutions financières,

Les institutions financières

mais il ne contrôle pas les fonds mutuels, ni les fonds de placement, ni les fonds coopératifs. Qui les contrôle? Les contrôleurs provinciaux, et le gouvernement provincial de l'Alberta connaissait ces problèmes parce qu'on le lui avait dit, et il n'a rien fait pour y remédier. Il a laissé ces problèmes culminer avec le groupe, par son manque de réglementation et de contrôle et par son attitude à l'égard du contrôle.

Le fait que quelqu'un signe quelque chose ne va apporter aucune amélioration. Il faut avoir un contrôle qui soit le même dans tout le pays, une norme de gestion dans tout le pays. C'est là la réponse. C'était la réponse présentée à la Chambre dans le rapport du comité permanent des finances qui a figuré dans le Livre vert de novembre 1985. Il demandait l'établissement d'un organisme national de contrôle. Le député de Kamloops—Shuswap faisait partie de ce comité.

Je suis certain qu'il se rappelle cette discussion sur le genre de problèmes que nous connaissions alors, auxquels nous faisons face aujourd'hui et que nous continuerons à subir tant que le contrôle des institutions financières sera dispersé. Il est nécessaire d'avoir un contrôle unifié. C'est la seule façon de résoudre le problème.

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, j'ai écouté le président du comité des finances et, bien que je reconnaisse comme lui la nécessité de coordonner la réglementation à l'échelle nationale et de régler le problème au moyen de la réglementation, je ne suis pas d'accord quand il donne à entendre que la motion présentée par mon collègue, le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) n'ajouterait rien de spécialement utile à la réglementation en vigueur. Si l'amendement proposé avait déjà été en vigueur, il nous aurait évité bien des soucis et certaines des tragédies financières des dernières années, et notamment la faillite du Groupe Principal.

Je tiens à féliciter mon collègue, le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis), d'avoir présenté cette motion. Comme vous le savez, monsieur le Président, il est très délicat pour un député de répondre aux électeurs qui lui prouvent noir sur blanc que, sans qu'ils y soient pour quoi que ce soit, ils sont les victimes innocentes d'une situation donnée où ils ont perdu toutes leurs économies. Je me suis entretenu avec un couple qui a éprouvé ce genre d'ennuis et je lui ai demandé de me faire part dans une lettre circonstanciée de son expérience avec le Groupe Principal. Le mari venait d'immigrer au Canada. Ces gens avaient économisé à la sueur de leur front pour assurer l'avenir de leurs enfants. Je voudrais faire consigner un extrait de la lettre que m'a envoyée la femme. Elle dit:

Nous avons investi tout notre argent dans la *First Investors Corporation* qui fait partie du Groupe Principal. Nous y avons investi jusqu'au moindre sou que mon mari et moi avons gagné pendant toutes ces années à la sueur de notre front et en nous serrant la ceinture, même les allocations familiales que nous touchions pour nos enfants et les cadeaux en argent que ces derniers recevaient à leur anniversaire. Nous avons travaillé et économisé en fonction de l'avenir, pour permettre à nos enfants de poursuivre de meilleures études et leur assurer des possibilités d'avenir plus intéressantes. Et voilà qu'il ne nous reste plus rien de toutes ces années de dur labeur. J'en éprouve énormément de chagrin chaque fois que j'y pense.